

Conseil d'arrondissement du 9^e

Séance du 30 juin 2014

Vœu à la Maire de Paris déposé par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e relatif à l'expérimentation de cendriers publics dans le 9^e arrondissement.

Vu le décret du 16 novembre 2006 interdisant de fumer dans les lieux publics, qui a eu pour conséquence l'accumulation de mégots de cigarettes sur la voie publique ;

Vu l'article R.632-1 alinéa 1 du Code Pénal interdisant le jet de déchets en lieu public ou privé ;

Considérant que cette pollution nuit à l'image de la Ville de Paris ;

Considérant qu'un seul mégot de cigarette peut polluer 500 litres d'eau ;

Considérant que le problème du jet de mégot de cigarette est soulevé de façon récurrente par les agents de propreté, rendant le nettoyage plus difficile ;

Considérant la part importante de bureaux dans l'arrondissement qui favorise la problématique de la pollution des mégots de cigarette ;

Considérant l'absence de cendriers dans l'espace public ;

Considérant la nécessité de compléter le dispositif d'éteignoir intégré aux réceptacles de propreté type Bagatelle ;

Considérant la nécessité d'innover dans la lutte contre la pollution aux mégots de cigarettes ;

Considérant l'intérêt de disposer de cendriers design et visibles bien intégrés au mobilier urbain;

Considérant la feuille de route de l'Adjoint chargé de la propreté, qui souligne l'importance de la lutte contre les incivilités dont les jets de mégots de cigarettes ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que :

- **le 9^e expérimente la mise en place de cendriers sur l'espace public intégrés au mobilier urbain.**